

Privas, le 6 mars 2020

L'inspecteur d'académie - directeur académique des
services de l'Éducation nationale de l'Ardèche

à

Monsieur ARNAUD Judicaël
Comité Départemental Spéléologie Ardèche
Grand Rue
07200 - VOGUË

Monsieur,

La circulaire interministérielle n°2017-116 du 06 octobre 2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques précise que les intervenants titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité sont réputés agréés pour l'activité concernée.

Je souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

- la délivrance de l'agrément n'emporte pas autorisation à intervenir sur le temps scolaire. Nul intervenant agréé ne peut se prévaloir de l'agrément pour demander à intervenir sur le temps scolaire sans l'autorisation préalable du directeur d'école,
- la préparation de l'intervention donne lieu à un échange entre l'enseignant et l'intervenant sollicité. Lors de cet échange sont explicités les objectifs de la séquence et sont discutées les modalités de mise en œuvre. Les conseillers pédagogiques de circonscription peuvent appuyer les enseignants dans le cadre de cette préparation. Ces échanges permettront à l'intervenant de s'inscrire dans un projet aux objectifs définis et partagés,
- dès lors qu'un intervenant ne répond plus aux critères de compétence et d'honorabilité, l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) est fondé à lui retirer l'agrément.

Je vous invite donc à vous rapprocher du directeur d'école avant toute intervention.
Intervenir dans un cadre scolaire vous engagera à respecter le règlement intérieur et les modalités d'intervention fixées avec l'enseignant.

**Vous disposez d'une carte professionnelle valable jusqu'au 20/10/2024 pour l'activité Spéléologie.
Le numéro d'inscription attribué est le suivant : 278.**

Cette inscription au répertoire départemental sera reconduite tacitement jusqu'au 20/10/2024, date à laquelle vous pourrez la renouveler via l'application interv-ext (<https://bv.ac-grenoble.fr/centre-interv-ext/>) et en téléchargeant votre nouvelle carte professionnelle.

Enfin, je vous remercie de bien vouloir m'informer de tout changement comme un déménagement, une cessation d'activité ou un changement d'adresse de messagerie électronique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Rectrice et par délégation,
L'inspecteur d'académie - directeur académique des
services de l'Éducation nationale de l'Ardèche

Pour le Directeur académique
des services départementaux
de l'Éducation nationale de l'Ardèche
Le Secrétaire général
Eric LOLAGNIER

Patrice GROS